



DEPARTEMENT DES
PYRENEES ORIENTALES

ARRONDISSEMENT
DE PRADES

CANTON DE VALLEE
DE L'AGLY

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST
DE : 11

VOTE POUR : 11
VOTE CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

CONVOCATION EN
DATE DU : 14/09/2026

AFFICHAGE EN DATE
DU :

CERTIFIEE
EXECUTOIRE APRES
DEPOT EN
PREFECTURE LE :

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE CARAMANY

N° 42.2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi vingt-quatre septembre deux-mille vingt-six à dix-neuf heures zéro minute.

Le Conseil Municipal de la Commune de Caramany, légalement convoqué, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur LEMAIRE Frank, Maire

Présents : DEFRASNE Amandine, FOUSSAT Philippe, Adjoints au Maire, JOANNON Yohann, ALLANIC Christian, D'AGRO Jean-François, DEVARENNES Dominique, TRAON Jeanne, DRAPÉ Magalie,

Absentes excusées : SEYS Stéphane donne pouvoir à LEMAIRE Frank

Secrétaire de séance : Mme DEVARENNES Dominique

Formant la majorité des membres en exercice

Objet : : LOCATION DES GITES COMMUNAUX : REVISION DES TARIFS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les tarifs de location des gites communaux pour la période allant **du 15/07/2026 jusqu'au 1 novembre 2027.**

Considérant que la tarification votée lors de la séance du 23 juillet 2026 pour les contrats signés après le 15 juillet 2026, est difficilement applicable lorsque la demande excède une nuitée.

Considérant que l'augmentation de prix par rapport au prix proposés est beaucoup trop élevée pour le même service ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide une nouvelle tarification, plus adaptée à la demande et au service proposés :

• **Planning saison**

HAUTE SAISON	HORS SAISON
04/07 au 29/08/2026	Périodes non définies dans la haute saison
17/10 au 01/11/2026	
19/12 au 03/01/2027	
06/02 au 21/02/2027	
03/04 au 19/04/2027	
03/07 au 01/09/2027	
28/10 au 08/11/2027	

- **Tarifs classiques**

	HAUTE SAISON		HORS SAISON	
Gîtes	Tarif à la nuitée	Tarif Semaine	Tarif à la nuitée	Tarif Semaine
Azalée	53.00 €	371.00 €	38.00 €	266.00 €
Eglantine	50.00 €	350.00 €	36.00 €	252.00 €
Fougère	76.00 €	532.00 €	60.00 €	420.00 €
Iris	65.00 €	455.00 €	50.00 €	350.00 €
Lilas	65.00 €	455.00 €	50.00 €	350.00 €
Jonquille	39.00 €	273.00 €	31.00 €	217.00 €
Bruyère	80.00 €	560.00 €	68.00 €	476.00 €

- **Tarifs pour séjours de plus de 15 jours (Priorité aux groupes universitaires) :**
 - Groupe sur la base de 10 personnes minimum.
 - Travailleur sous contrat (présenter le contrat CDD et / ou l'ordre de mission de l'entreprise)

Gîtes	Tarif à la nuitée et par personnes toutes saisons
Azalée	20.00 €
Eglantine	20.00 €
Fougère	20.00 €
Iris	20.00 €
Lilas	20.00 €
Jonquille	20.00 €
Bruyère	20.00 €

Suppléments :

- ÉLECTRICITÉ : supplément au-delà de 8 KW/jour selon le tarif EDF en vigueur au moment de la location
- LINGE de LIT (draps) : 6.00€ par lit et par semaine
- LINGE de TOILETTE (serviettes) : 3.00€ par personne et par semaine
- Forfait ménage : 45.00€
- Dépôt de garantie ou caution : 300.00€
- La Taxe de séjour sera calculée en fonction du tarif en vigueur appliqué par les intercommunes ayant la compétence.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.



Le Maire

Frank LEMAIRE